



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Assemblée plénière du 12 avril 2013**

**Intervention de Gérard PIEL**

**Rapport n° 8 réhabilitation du parc public de logements sociaux**

Monsieur le Président,  
Mes cher-e-s collègues,

Nous nous félicitons de l'extension du dispositif Rhea à la SACEMA qui agit en particulier sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA). Malheureusement, cette SEM qui rayonne sur Antibes agit dans un territoire sinistré en matière de logement social avec moins de 6%. Cela se constate au faible nombre de créations de logement prévues dans la convention : 60 par an.

Les réhabilitations prévues ne sont qu'au nombre de 246 sur la période de la convention.

Vous le voyez c'est un territoire où « on joue petit bras ».

Il me semble important de préciser l'article 5 qui détermine qu'en contrepartie des subventions de la Région, celle-ci doit bénéficier de réserve de logements soit un logement par tranche de 25 000 € de subvention.

Enfin, je rappelle que nous sommes sur un territoire où s'applique la réduction des subventions, le pourcentage des logements sociaux étant ridiculement bas !

*Seul le prononcé fait foi.*